

Enquête télétravail en période Covid-19 : les résultats

Le groupe de travail consacré au télétravail s'est réuni le 12 novembre 2020 en visioconférence, sous la présidence de Xavier Maire, chef du service des ressources humaines. La Cfdt était représentée par Jacques Moinard, Gisèle Bauland et Laure Galice.

La réunion a porté sur la présentation des [résultats de l'enquête sur le télétravail](#) menée au MAA du 17 juillet au 4 septembre 2020, en administration centrale et dans les services déconcentrés (le document présentant les résultats est également disponible en pied du présent article). L'enseignement agricole et les DDI étaient exclus du champ de cette enquête, [ce que la Cfdt regrette](#).

En préambule, le chef du SRH précise le cadre de ce groupe de travail : il s'agit uniquement du **télétravail exceptionnel**.

La réflexion sur la mise en œuvre du **télétravail régulier** au MAA (hors situation exceptionnelle) sera menée dans le cadre d'un groupe de travail dédié dont la première réunion se tiendra en décembre ou janvier prochains.

Le taux de réponse à l'enquête est de 60% (2 882 réponses). Pour l'administration, ce très bon retour souligne l'importance que les agents du ministère accordent au sujet du télétravail. L'enquête a montré que 78% des agents du MAA ont télétravaillé, que ce soit à domicile (74%) ou dans un lieu tiers.

La CFDT demande que les chiffres soient déclinés par région et par direction. Ce faisant, l'enquête ferait ressortir les directions d'administrations centrales et les DRAAF qui étaient favorables au télétravail en le déployant rapidement et en masse. Le besoin de disposer de données genrées et par catégorie a également été souligné.

Stéphane Arché, adjoint au sous-directeur des systèmes d'information, a fait un point de situation sur l'équipement des agents et les outils informatiques utilisés pendant le confinement.

Ainsi considère-t-il que le taux d'équipement des agents permettant le travail à distance s'élève à 90%. Cet effort d'équipement a débuté en décembre 2019 lors des grèves nationales puis s'est développé pendant le confinement par une mise à disposition en urgence d'ordinateurs ; enfin, l'opération soutenue par le secrétariat général, « un agent, un portable » a permis de densifier l'équipement en portables.

Stéphane Arché reconnaît toutefois un « couac » relatif aux outils de visioconférence. Des licences OVPA, a priori compatibles avec le réseau interministériel de l'État (RIE), ont été achetées, mais elles semblent ne pas donner entièrement satisfaction. C'est pour cette raison qu'à titre dérogatoire l'application Zoom a été autorisée.

Il précise que les chaînes d'approvisionnement étatiques fonctionnent normalement maintenant, après avoir été bloquées au printemps où les commandes de portables étaient en attente.

La SDSI recherche un produit de visioconférence qui permette l'interopérabilité avec le RIE. En tout état de cause, le flux Zoom n'est pas ouvert sur le RIE et il n'est pas prévu de l'ouvrir.

Pour la CFDT, le télétravail ne doit pas fournir l'occasion de multiplier sans limite les réunions en visioconférence ; dans le même esprit les réunions doivent se tenir sur une durée raisonnable. Non aux visioconférences de plus de 4 h d'affilée qui ont tendance à devenir une norme !

Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, a annoncé que les formations au télétravail pour les managers ont débuté en administration centrale il y a quelques jours ; elles seront étendues très prochainement aux DRAAF.

La CFDT estime pour sa part que la formation au télétravail est un vrai enjeu pour tous les agents, pas seulement les managers : elle doit intégrer la formation aux outils (les compétences numériques sont en effet essentielles en télétravail). Pour les managers, en plus de cette formation aux outils, elle doit effectivement comporter un volet de formation à l'animation d'équipe à distance.

Stéphanie Frugère a précisé que la cellule d'écoute était toujours active.

Concernant les RPS (risques psychosociaux), l'administration admet des difficultés à mettre sur pied une véritable politique de prévention en cette période compliquée. Elle convient qu'il y a une marge de manœuvre, notamment pour les fauteuils adaptés au télétravail.

La CFDT confirme que le risque de développer des TMS est réel pour les agents en télétravail : des postures pas toujours correctes liées à un mobilier parfois inadapté favorisent l'apparition des troubles. De même, certains télétravailleurs souffrent de RPS, d'isolement, de perte du lien social. Cela ne concerne d'ailleurs pas que les agents en télétravail à leur domicile, mais également les managers isolés dans leur bureau en présentiel.

Les perspectives autour du **télétravail régulier** au MAA (hors



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

situation exceptionnelle) ont permis au chef du SRH d'évoquer les pistes de réflexion suivantes :

- désormais le télétravail est considéré au MAA comme une modalité d'organisation du travail ;
- la période actuelle interroge de manière forte le management ;
- la gestion de l'immobilier est ouverte à toutes les possibilités : bureaux partagés, lieux tiers, espaces conviviaux comme dans certaines entreprises ;
- le ministère attend néanmoins les directives interministérielles.

La CFDT souhaite qu'un débat approfondi sur le télétravail régulier ait lieu.

Elle réaffirme encore une fois que le télétravail hors situation exceptionnelle ne doit pas être imposé aux agents, mais mis en place sur la base du volontariat de l'agent.

Par ailleurs, il faut revoir les missions éligibles au télétravail. Sur chaque poste, il est indispensable d'identifier les tâches télétravaillables, de les préciser dans la fiche de poste et d'en parler lors des entretiens professionnels. Cette absence de définition en amont de la crise a créé, à emploi équivalent, des situations inégalitaires entre les structures.



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Enquête télétravail : quels enseignements tirer de l'épidémie de Covid-19 ? (document de travail MAA remis en séance) :

[Enquête télétravail - GT 12-11-2020](#)